

Compte rendu du conseil municipal du 17 février 2010

Présents : ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D - BONVALET D - CAZENAVE M - GOUTY M - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL

Procurations:

ESTEBAN P a donné procuration à MARTIN R REVEL M a donné procuration à JAFFUEL C

Absente: BERRETTE S

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes rendus du 7 octobre 2009 et du 8 décembre 2009 adressés par internet. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces comptes rendus.

I Animation repas 3^{ème} Age

Monsieur Maire dit au conseil municipal que le repas offert par la municipalité aux personnes du 3^{ème} âge à partir de 60 ans aura lieu le dimanche 21 février 2010. Il propose au conseil municipal de prendre Philippe Roncin « Le nouveau Printemps » comme traiteur, prix du repas 25 € par personne, et Gérard Montfort musicien pour l'animation pour un montant de 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

II Renouvellement contrat AVH

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec AVH pour le nettoyage du village une fois par semaine le lundi et l'entretien des espaces verts de la commune de NEFFIES. Le montant de l'intervention s'élève à 554 € HT par semaine (même tarif que l'an dernier), avec 51 interventions pour l'année. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce contrat.

III Renouvellement contrats CAE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement des 2 emplois CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) mis en place au secrétariat de mairie et à l'agence postale communale pour une durée d'un an, à compter du 17 mars 2010 jusqu'au 16 mars 2011, à raison de 30 h rémunérées au SMIC. Ces contrats CAE sont remplacés désormais par des CUI (contrat unique d'insertion).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces contrats.

IV Contrat d'entretien pour le nettoyage et la désinfection des bassins d'eau potable

Monsieur Bardou présente ce contrat. Il précise que le nettoyage et la désinfection des bassins sont obligatoires une fois par an, sont exigés par la DDASS, et doivent être effectués par une entreprise agrée par la DDASS. Il présente le contrat de l'entreprise SOMES (Groupe VEOLIA) pour un montant de 1310 € HT. Il précise que si l'entreprise intervient au coup par coup, le tarif de l'intervention est de 1654 €. En souscrivant un contrat la commune économise 344 €. Monsieur le Maire précise que cette désinfection n'était pas possible avant la rénovation des bassins car les fissures étaient trop importantes, et le risque de fuite aurait pu augmenter.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce contrat.

V Etat des restes à réaliser du budget communal 2009 à reporter en 2010

Monsieur Bedos présente l'état des restes à réaliser du budget communal 2009 à reporter au budget 2010. Ce sont les crédits non utilisés en 2009 à reporter sur le budget 2010, afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

Opération : restaurant scolaire et école - DEPENSES : montant 100 000 € - RECETTES : montant 50 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet état.

VI REGLEMENT DES FACTURES 2010 DU BUDGET SPEA AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire dit au conseil que dans le cas où il y aurait des factures d'investissement du budget SPEA à régler avant le vote du budget, le conseil municipal doit autoriser ces règlements par délibération. Le conseil municipal à l'unanimité autorise ces règlements.

VII Résiliation des locations de bail par les viticulteurs

Monsieur le Maire dit que trois viticulteurs titulaires d'un bail emphytéotique avec la commune souhaitent arracher ces parcelles suite à la crise viticole et demandent au conseil municipal de leur autoriser cet arrachage ainsi que la résiliation du bail.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer les viticulteurs de la redevance de location du bail à la commune pour l'année 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

VIII Prime de salubrité pour un agent

Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer à l'agent qui s'occupe de la station d'épuration une prime de salubrité. Cette prime est de 3 € par mois. Cet agent est en charge de la station depuis 2005, il propose donc de lui verser cette prime à compter de cette date.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

IX ONF: TRAVAUX POUR 2010

Monsieur Bardou présente au conseil municipal le rapport annuel de l'ONF 2009 sur l'entretien et la surveillance de la forêt, ainsi que les prévisions des travaux 2010. L'ONF propose également du mobilier en bois pour l'aménagement des espaces naturels. Le montant de ces travaux s'élève à 1 974 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces travaux.

X MISE EN NON VALEUR DES FACTURES D'EAU IMPAYEES.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des factures d'eau impayées des années 2000, 2004, 2007 pour un montant total de 188.75 € que le percepteur n'a pas pu recouvrer. Le percepteur a demandé de les annuler en les mettant en non-valeur.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la mise en non-valeur des factures impayées.

XI PLAN D'ALIGNEMENT DES GEISSIERES – PIOCH DE MOUSSALOU

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'il convient de délibérer pour régulariser les abandons de terrain au Chemin des Geissières, et Pioch de Moussalou pour l'élargissement de la voirie, afin d'établir les actes notariés. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'établissement de ces actes.

XII PROPOSITION D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU FORAGE

Monsieur Bedos présente au conseil municipal la proposition de prêt de 400 000 € pour les travaux du forage, établie par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Les taux actuellement sont très avantageux (3.54 % sur 15 ans), d'où l'intérêt de prendre ce prêt maintenant, même si les travaux du forage n'ont pas encore débuté.

Monsieur Bedos dit qu'il a demandé son avis au percepteur, qui lui a donné son aval pour ce prêt sur le budget de l'eau et de l'assainissement (SPEA).

La proposition du Crédit Agricole semble la plus intéressante, mais des précisons doivent être demandées auprès de la Caisse d'Epargne. Monsieur Bedos propose au conseil municipal de reporter la décision lors d'une prochaine séance.

XIII INFORMATIONS

1) Restauration des ponts

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré un technicien de la DDE pour la restauration des ponts. La DDE avait communiqué à la commune une étude sur les ponts et avait fait un inventaire des travaux à faire. Monsieur le Maire propose au conseil de restaurer cette année le pont situé Chemin de Vailhan à Neffiès.

La DDE doit faire également une proposition à la commune sur la sécurité routière dans le village.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces travaux.

2) Création du 5ème poste d'enseignant

Monsieur Raymond Martin dit au conseil que l'inspection d'académie de l'Hérault a confirmé la création du 5^{ème} poste d'enseignant à Neffiès pour la rentrée 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 45.